Projet Pédagogique
Action Jeunes
2020 / 2021

RABASTENS
COUFFOULEUX

2, impasse Toulza - 81800 Rabastens -
Tél: 09 52 19 61 43

SOMMAIRE

I - CONTEXTE
II - VALEURS DE LA MJC
III - FONCTIONNEMENT DE L'ACTION JEUNES DE LA MJC
IV - ORGANISATION
V - PUBLIC
VI - MODALITES D'INSCRIPTION
VII - OBJECTIFS
1- objectifs éducatifs
2- objectifs généraux
3- objectifs opérationnels
VIII - MOYENS
1 – humains
2 - matériels
3 - financiers
4 - communication
IX - SECURITE
X - EVALUATION

I. CONTEXTE

Rabastens est une ville de plus de 5000 habitants située entre Toulouse et Albi.
La MJC de Rabastens Couffouleux était caractérisée, jusqu'en novembre 2010, par l'existence de deux domaines d'activités : les clubs d'activités et l'animation locale.
Les clubs d'activités sont variés, guitare, cirque, ludothèque, peinture sur soie, théâtre… et accessibles aux enfants à partir de 3 ans, aux adolescents et aux adultes. De nombreuses manifestations et événements sont organisés par la MJC.

Depuis le 09 septembre 2009, l'Action Jeunes est venue s'ajouter aux deux domaines d'activités précédemment cités. En effet, à cette date, une convention a été signée entre la Mairie de Rabastens et la MJC de Rabastens Couffouleux confiant la gestion de l' Action Jeunes à cette dernière. Depuis le 09/11/09 celui-ci fonctionne sous la responsabilité de la MJC et est encadré par deux animateurs diplômés.

II. VALEURS DE LA MJC

« La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintient des liens sociaux dans la ville, le canton… »

III. FONCTIONNEMENT DE L'ACTION JEUNES DE LA MJC

1.En période scolaire:

L'action jeunes de la MJC est ouvert du mardi au samedi pour:

- ***L'accueil de loisirs:***

  Les mardis et les jeudis de 17h à 18h
  Les mercredis de 13h30 à 18h
  Certains samedis (journée complète et soirée éventuelle)
  Les soirées (pour les 11/17 ans) de 19h à minuit maximum le vendredi

Animation au collège Leon de Gambetta les mardis et jeudis de 13h à 14h dans le cadre d'une convention. Animation jeux de société. Il y a une convention qui lie le collège et la MJC.

2. En période de vacances scolaires :

L'action jeunes est ouverte du lundi au vendredi : de 10 h à 12h30 et de 14h à 18h ou en journée continue de 10 h à 18 h.
Toutefois, ces horaires peuvent être modifiés en cas de sorties, de stages ou de chantiers loisirs jeunes. Afin de respecter le rythme des jeunes et les contraintes horaires des animateurs, l'action jeunes peut être fermée certaine matinées pendant les vacances scolaires
Pour répondre à un de nos objectifs, un espace et des temps aménagés seront proposés aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, afin de leur permettre de se retrouver, échanger, et réfléchir ensemble à des idées de projets, d'actions, de sorties...

IV. ORGANISATION

- ***De l'accueil de loisirs :***

Accueil libre:

Il s'agit d'un espace ouvert à tous favorisant la mixité sociale, le dialogue, l'émergence de projets.

Lorsque le jeune arrive à l'action jeunes, celui-ci doit impérativement parapher la feuille de présence quotidienne, en précisant son nom, prénom et son heure d'arrivée. Quand il quitte le centre, il note son heure de départ et signe.

Dès qu'un jeune s'engage dans un projet, un stage, une sortie, il se doit de respecter les horaires. Cela lui apprend à se responsabiliser et à prendre en compte la vie collective.

Les dates des soirées sont fixées selon la programmation faite avec les jeunes.
Elles sont variées en contenu : repas, grands jeux, festival, théâtre, soirées à thèmes, concerts, assister à des matchs ….

Exemple d'organisation d'un accueil type Mardi ou Jeudi

17h : Arrivée échelonnée des jeunes finissants à 17h au collège
17h05 : Regroupement (discussions, répartitions des groupes devoirs et loisirs)
18h : Fermeture de la structure

Spécificité accompagnement scolaire :
L'aide aux devoirs doit permettre aux jeunes de s'organiser dans leur travail, d'être aidé dans leurs devoirs et développer leur envie d'apprendre.

Après les devoirs, des temps d'échanges et de discussion avec les jeunes sont mis en place. Cela permet de réfléchir avec les jeunes aux différents projets que nous pourrions mettre en place dans le futur.

Exemple d'organisation d'un après-midi type Mercredi

13h30 : Arrivée échelonnée des jeunes
Temps libre
14h30 : Regroupement (discussions, passage d'informations et de consignes, répartitions des groupes)
14h45 : Activités / Projets / Sorties
16h30: Fin des activités et temps libre
18h : Fermeture de la structure

En fonction de la programmation (sortie, projet…), les horaires peuvent être modifiés.

- ***Des vacances scolaires:***

Nous ouvrons aux périodes de vacances suivantes :

Automne : Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2020
Noel : Du lundi 21 décembre au jeudi 31 décembre 2020
Nous ne savons pas encore les dates d'ouverture de la MJC
Février : Du lundi 15 février au Vendredi 26 février 2021
Avril : Du Lundi 19 Avril au Vendredi 30 avril 2021
Eté : Du mardi 06 juillet au vendredi 30 juillet 2021

Programme d'activités des vacances scolaires:

Un programme d'activité est disponible à la MJC environ dix jours avant chaque période de vacances scolaires. Il est également envoyé par mail à tous les parents. Une inscription préalable aux activités est indispensable.

L'action jeunes peut être fermé en cas de séjours, sorties, chantiers loisirs jeunes...
En cas de fermeture, celle-ci est mentionnée sur la plaquette ou sur la porte de la MJC.

Pour la programmation de début d'année, des activités ont été choisies par l'équipe d'animation pour certains Mercredis et Samedis, ceci afin de lancer une dynamique de départ en tenant compte des idées des jeunes (mur d'expression).
De nombreux échanges entre l'équipe d'animation et les jeunes sont établis dès les premières semaines :

- le fonctionnement général de l'action jeunes (règlement intérieur signé, matériel mis à disposition, horaires….)
- la programmation prévisionnelle (choix d'activités, sorties, soirées…)
- l'aide à la mise en oeuvre de projets de jeunes.

Pour répondre à un de nos objectifs, un espace et des temps aménagés seront proposés aux jeunes âgés de 15 à 17 ans, afin de leur permettre de se retrouver, échanger, et réfléchir ensemble à des idées de projets, d'actions, de sorties...

Les jours où il n'y a pas de programme d'activité structuré mais un accueil libre, l'échange et la discussion sont privilégiés.

Organisation des sorties : les jeunes doivent s'inscrire au préalable pour les sorties. Les familles doivent également signer une autorisation de sortie.
Le cadre réglementaire demandé par la DDCSPP (fiche sanitaire, dossier d'inscription, pharmacie, …) sera respecté.

Si l'équipe d'animation décide de mettre en place de l'autonomie dans les sorties, les familles seront avertis au préalable dans les autorisations de sortie.

Exemple d'organisation d'une journée type

10h 00 : Arrivée échelonnée des jeunes / Temps libre
10h 25 : Regroupement
(Discussions, informations et consignes, répartitions des groupes)
10h 35 : Activités / Projets
12h15 : Fin de l'activité
12h30 : Certains jeunes quittent la structure / D'autres restent manger
Possibilité pour certains d'aller acheter à manger dans Rabastens et revenir sur la structure pour manger avec le reste du groupe.
13h15 : Fin du repas / Temps calme
14h : Accueil des jeunes
14h30 : Regroupement
(Discussions, informations et consignes, répartitions des groupes) puis activités
16h30: Fin des activités et temps libre
18h : Fermeture de la structure

Exemple d'organisation d'une soirée type

18h: Préparation de la soirée avec les jeunes
20h: Arrivée échelonnée des jeunes n'ayant pas participé à la préparation
20h15 : début de la soirée
23h-24h : fin de la soirée
Ces horaires sont modifiables selon la thématique de la soirée

Pour certaine sorties en soirée et en petit comité, il est possible que l'équipe d'animation ramène les jeunes à leurs domicile.

V. PUBLIC

Il s'agit de jeunes âgés de 11 à 17 ans. Ils habitent à Rabastens, à Couffouleux et viennent aussi des communes environnantes.

VI. MODALITES D'INSCRIPTION

Les parents viennent inscrire leurs enfants à l'action jeunes ; ils remplissent le dossier d'inscription et la fiche sanitaire.
Ils règlent une adhésion de 10 € à la MJC ainsi qu'un forfait annuel de 29.5€ à 80 € selon leur QF et leur lieu de résidence. Cette participation annuelle permet de bénéficier de l'aide aux devoirs, des activités des mercredis et samedis après-midis ainsi que des activités sur place pendant la période de vacances.

Un tarif à la journée ou à la demi-journée est possible.
Pour les séjours, les soirées, les stages, les sorties, une participation peut être demandée et prend en compte le QF de chaque famille.
Nous prenons les Pass accueil de la MSA, les chèques ANCV et chéquier collégien.

VII. OBJECTIFS

1- OBJECTIFS EDUCATIFS

- Encourager et favoriser les prises d'initiatives, de responsabilité des jeunes
- Permettre au groupe et à l'individu de s'épanouir au contact des autres

OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS DE « L'ESPACE ADOLESCENTS » DE LA MJC
(Ces objectifs sont définis dans le cadre de la convention entre la MJC, la FRMJC et les Mairies)

2- OBJECTIFS GENERAUX

- Favoriser l'accès aux loisirs, aux vacances et aux pratiques culturelles
- Impliquer les jeunes dans des projets individuels et collectifs
- Permettre aux jeunes d'être acteurs au sein de leur territoire de vie

3- OBJECTIFS OPERATIONNELS

• Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, en organisant :

- des stages culturels, artistiques, multimédias: photos, Vtt, vidéos.
- des sorties, des visites
- des soirées**:** organisées avec les jeunes et le soutien des animateurs (concerts, festivals, musique)

Une tarification accessible permet à tous les jeunes qui le souhaitent de pouvoir pratiquer des activités.

• Favoriser l'accès aux loisirs, en organisant :

- des jeux: grands jeux, jeux de société..
- des sorties : à la journée ou demi-journée : bowling, cinéma, patinoire
- des soirées **:** cinéma, jeux, repas…

• Renforcer l'accès des jeunes aux vacances en proposant des séjours courts et variés :

Les Séjours:

Plusieurs séjours de 5 jours sont prévus pour l'année 2021 sous forme de chantier loisirs jeunes ou de séjour « sec »

Ces séjour seront déterminés et construits avec les jeunes lors des journées de préparation. Ils ont pour but d'apprendre à vivre en collectivité, de changer d'environnement, de rencontrer et d'échanger avec des personnes d'horizons différents, de découvrir de nouvelles activités ainsi que de nouveaux paysages.
Séjour ski en Espagne, séjour eaux vives ….

Un séjour accessoire sera organisé pour les 11-13 ans de la MJC. Ce sera les premiers jours de séjours pour certains. La destination ne sera pas éloignée de Rabastens (max : 1h30 de trajet).

- **Impliquer les jeunes dans des projets individuels et collectifs**

Nos objectifs sont de sensibiliser les jeunes à la démarche de projet. Ainsi, ils s'investissent progressivement, se responsabilisent, développent leur autonomie, et une pratique citoyenne.
Les jeunes apprennent à se fixer des objectifs, à évaluer les ressources et les contraintes de leur environnement, à respecter les règles et les échéances.
Ils confrontent leurs idées, se respectent, s'engagent, s'approprient les différentes étapes d'un projet.
Ils deviennent acteur de leurs loisirs.
Pour chaque période de vacances scolaires (Octobre, Décembre, Février, Avril, Juillet, Août) et pour les samedis et les soirées, un programme d'activités est mis en place.
Les thèmes de ces activités sont choisis en concertation préalable avec le groupe et font l'objet d'une planification sur les mercredis, samedis et soirées.

- Définition des activités
- Elaboration du planning d'activités et de projets par les jeunes (recherche de prestataires, réservations…)

Des petits groupes de travaux seront créés pour réaliser des projets répondant à la demande des jeunes. Ils participeront à toutes les étapes.
Un animateur sera présent tout au long des phases du projet afin d'accompagner les jeunes et de définir le cadre du travail.
Les jeunes participent avec l'équipe d'animation à la programmation des séjours, des sorties, des soirées, des chantiers loisirs, des stages…
Les jeunes qui souhaitent monter d'autres types de projets peuvent nous contacter à tout moment afin que nous les guidions dans leur démarche.

Des activités en autonomie peuvent être organisées occasionnellement

Principes généraux

Ces activités correspondent au projet éducatif de la MJC

Orientation éducative : « il s'agit de permettre à des jeunes de développer leur autonomie et le sens des responsabilités dans une dimension citoyenne ».

Les activités en autonomie sont clairement et précisément exposées aux représentants légaux des mineurs.

Les modalités d'organisation de ces activités tiennent compte de l'âge des mineurs et l'accent peut être mis sur les modalités de participation des enfants et des jeunes. Selon leur âge, l'autonomie qui leur est accordée peut être plus ou moins grande. L'équipe d'animation fait la distinction entre les – de 14 ans et les + de 14 ans.
Une des demandes récurrentes des enfants et des jeunes est la possibilité de se

retrouver “entre copains”, y compris au sein d’une organisation, de “tester” leurs capacités et de choisir la façon dont ils organisent leurs activités.
Ainsi, il est possible de proposer, en fonction de l’âge des mineurs, des activités en autonomie de quelques heures sur la MJC.

Il convient donc pour le directeur du séjour ou de l’accueil :
• de préparer en amont ces activités en autonomie avec ses animateurs,
• de prendre en compte les conditions de sécurité, de manière à réduire au mieux les risques,
• de donner des consignes de sécurité claires et précises à chacun des participants et des animateurs et de s’assurer qu’elles sont bien comprises de chacun.

Sorties en autonomie sans hébergement (type sortie shopping)

En complément des principes évoqués ci-dessus, les sorties en autonomie sans hébergement nécessitent une attention supplémentaire.

Pour réaliser de telles activités, en complément des points évoqués dans le chapitre ci-dessus, il est nécessaire :
• que les activités soient limitées dans le temps dans le cadre d’un projet,
• que le directeur du séjour ou de l’accueil donnent des consignes de sécurité précises, claires et comprises de tous les jeunes, avant le départ,
• que le directeur du séjour ou de l’accueil prêtent attention à la composition du groupe, et qu’ils limitent l’accès à ces activités aux mineurs avec lesquels une relation de confiance a été nouée,
• que des moyens de communication effectifs soient prévus, et notamment que l’animateur référent du groupe soit joignable par téléphone, et disponible pendant toute la durée de l’activité,
• que les mineurs disposent tous d’un document mentionnant les numéros de la MJC

VIII. MOYENS

1- Moyens humains

L’équipe d’animation:

Joris RABBE, responsable de l'Action Jeunes, animateur jeunesse, diplômé d'un BEJEPS et PSC1, employé en CDI par la Fédération Régionale des MJC,

Béatrice PAGNARD, animatrice DEJEPS et BPJEPS Loisirs Tous Publics, PSC1, en CDI employée par la MJC.

Christophe DOMINICI, animateur stagiaire BPJEPS
Maeva Muratet, service civique de la MJC

Ils accueillent le public, préparent, organisent et encadrent les actions mises en place, assurent le suivi des jeunes et de leur famille, élaborent et tiennent à jour des outils d’évaluation.

Nous recruterons des animateurs vacataires pour les périodes de vacances, pour les mercredis dès que nécessaire.

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs est nécessaire afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure.
Ces animateurs élaboreront et mettront en œuvre le programme d'activité
Avant chaque période de vacances, des réunions de préparation sont effectuées.

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes.
Ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets.
Ils doivent adopter une conduite responsable et respecter les règles de vie du centre.
Ils ont à leur disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.
Ils veillent à ce que les jeunes passent de bons moments, en étant à l'écoute, en instaurant un cadre, du dialogue, un climat de confiance et en leur proposant des activités innovantes, en ouvrant les jeunes sur l'extérieur (autres jeunes, autres structures, milieux différents, nouveaux centres d'intérêts…).

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

Tous les mercredis en fin d'après-midi, les animateurs se réunissent pour faire le bilan de la journée et préparer le mercredi suivant.
Chaque Mardi, une réunion d'équipe permet de préparer les animations à venir, d'évaluer notre fonctionnement et de réajuster nos actions.

Pour les périodes de vacances scolaires, l'équipe permanente organise la programmation, les réservations des transports, des activités puis se répartis les tâches.

Une fois les animateurs vacataires recrutés, un jour de préparation est prévus. Il permet de s'approprier le projet pédagogique, le fonctionnement de la structure, la répartition des tâches et des rôles de chacun…
Un bilan intermédiaire est fait une fois par semaine.
Un bilan global est fait à chaque fin de période de vacances.
En cas de dysfonctionnement ou de problématiques rencontrées, une réunion exceptionnelle peut être programmée.

Le suivi sanitaire – en complément du projet pédagogique : protocole covid

Le poste d'assistant sanitaire est assuré par les deux permanents de la MJC, titulaires du psc1.

Le registre des soins
Le registre des soins est tenu par le directeur. Tous les soins (et traitements médicaux accompagnés d'une ordonnance) quels qu'ils soient, sont consignés sur ce registre.

La MJC conserve le registre et les trousses de pharmacie dans l'armoire fermée dans le bureau de l'équipe d'animation. En séjour, le matériel de soin sera consigné par l'équipe dans un lieu adéquat selon le choix d'hébergement.

La MJC possède 2 trousses à pharmacie (sac à dos bleu) + 1 boite spéciale traitement avec ordonnance et une réserve.

Le lieu d'isolement
Le lieu permettant d'isoler les malades est situé à l'annexe de la MJC.

L'admission d'un mineur niveau sanitaire

L'admission d'un enfant à la MJC est conditionnée à la fourniture préalable aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications : copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations, copie du carnet de vaccinations, ou attestation d'un médecin. Les antécédents médicaux ou chirurgicaux ou à tout autre élément d'ordre médical considéré par les parents ou le responsable légal du mineur comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour doivent être transmis à l'équipe d'animation.

Si un traitement est à prendre durant tout ou partie du séjour, l'ordonnance du médecin devra être jointe et, s'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites. Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation. Les noms et prénoms du mineur devront être inscrits sur l'emballage.

Le poste d'assistant sanitaire est assuré par les deux permanents de la MJC, titulaires du psc1.

Le suivi consiste notamment à :

• s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux fournis par les responsables légaux,
• informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires,
• identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments,
• s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant,
• tenir au fur et à mesure le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux,
• tenir à jour les trousses de premiers soins.

2- Moyens matériels

La MJC bénéficie d'un bâtiment mis à disposition par la Mairie de Rabastens.
Le Local Action jeunes est situé au rez-de-chaussée.
A l'étage se trouve une autre salle que nous utilisons.
Nous avons également accès au studio de répétition pour des activités spécifiques et la salle de l'annexe. Ces 3 locaux sont bien assurés par la MJC en complément de l'assurance de la mairie.

Les transports :
Nous louons principalement des cars chez « alternative tourisme ». Possibilité d'utiliser les voitures personnelles des animateurs permanents. Les animateurs sont assurés par la MJC pour le transport d'adhérents.
Pour les soirées, nous louons essentiellement un minibus 9 places.
La mairie de Rabastens dispose d'un minibus qu'elle prête aux associations du territoire.

Le local ados:

Il s'agit d'une grande pièce avec:
- un bureau (avec un point d'eau)
- un coin détente avec des canapés, tables basses, bandes dessinées, jeux de société, baby-foot
- un espace plus studieux pour les réunions, les projets... avec des tables, chaises,matériels de bureau, ordinateur
- un bar sans alcool qui sera géré par les jeunes

Un bâtiment mitoyen avec deux toilettes, un studio de répétition.

Les municipalités mettent à disposition:
- des infrastructures (gymnases, terrains de sports..).

3- Moyens financiers et partenariats

a) Partenariat institutionnel

Nos partenaires sont la municipalité de Rabastens, la municipalité de Couffouleux, la communauté d'agglomération Graulhet-Gaillac, la Fédération Régionale, la Fédération Départementale des MJC, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF, la DRJS, la MSA.

Par les dispositifs et les conventions dont nous dépendons, ce partenariat finance, appuie et oriente en partie le fonctionnement du secteur jeune de la MJC.

Un partenariat avec les établissements scolaires (écoles primaires, collèges) s'est construit depuis plusieurs années, avec des actions au sein du collège deux fois par semaine sur le temps méridien.
Ce partenariat permet également aux acteurs de terrain, dans le cadre de réunions

de concertation ou d'information, d'échanger sur les pratiques, d'affiner la perception d'un public ou d'une problématique, de compléter ou coordonner les actions sur un même territoire, d'envisager de nouveaux projets.

b) Partenariat municipal et associatif

L'action jeunes souhaite travailler en étroite collaboration avec le tissu local (cinéma, bibliothèque, associations, mairies...).

Au niveau du département et de la région, nous nous appuyons, de par notre affiliation, sur le réseau des MJC. Ce partenariat nous permet de mener des projets d'envergure en mutualisant les énergies, les savoirs, les moyens (rencontres et échanges culturels, sportifs…), de bénéficier d'une ouverture sur d'autres publics, d'autres pratiques et de favoriser les échanges.
Nous travaillons en partenariat avec les associations locales et les Clubs d'activités de la MJC ainsi qu'avec d'autres MJC de la région : Gaillac, Saint Sulpice, …
Nous effectuons des rencontres régulières avec ces MJC sur des sorties, des séjours, des rencontres inter-mjc... .

Un partenariat très riche et fréquent s'est monté avec le centre de loisirs de Roquemaure-Grazac-Mezens

Notre but est que les jeunes partagent des activités communes avec d'autres jeunes, de leur permettre d'échanger, de se rencontrer.

Mes indicateurs :

- ➔ la moitié des jeunes ont échangés avec d'autres jeunes des différentes structures
- ➔ au moins une rencontre inter-centre par période scolaire soit mise en place.

4- Moyens de communication

Nous communiquons sous forme de tracts, d'affiches et /ou de courriers, à travers la presse locale et les bulletins municipaux.
Ces informations sont visibles à la MJC, aux collèges, au lycée, dans les écoles primaires, chez les commerçants, à la mairie et dans les associations locales.

Nous utilisons les panneaux d'informations de la ville.

Nous allons également à la rencontre des jeunes (dans les rues, dans les associations, dans la cour du collège…).

Pour les adhérents, les informations sont envoyées par mail.
Le site internet de la MJC permet l'accès à toutes les informations concernant l'action jeunes, son fonctionnement, les activités proposées, des photos de l'année..., et également d'imprimer directement les documents nécessaires à l'inscription.

Un compte facebook permet de garder un lien avec les jeunes et de leur diffuser plus rapidement l'information, les photos... .

IX - SECURITE

- Le nombre d'animateurs encadrant une activité sera toujours conforme aux taux indiqués par le Ministère de la jeunesse et des sports.
- Les locaux répondent aux normes en vigueur.
- Les familles doivent avoir rempli un dossier d'inscription à jour avec la fiche sanitaire de leur enfant.
- Les sorties sont préparées et effectuées en connaissance du lieu : accessibilité et issue de secours, proximité de toilettes et points d'eau, possibilités d'appel (téléphone fixe, cabine téléphonique ou réseau permettant d'utiliser un mobile), prise en compte de la météo.
- Toutes les activités spécifiques seront encadrées par des personnes possédant un niveau de qualification reconnu par l'Etat.
- Les animateurs seront garants de la sécurité physique et affective des jeunes

X - EVALUATION

L'équipe d'animation est en permanence amenée à adapter et évaluer la portée de son action, son fonctionnement.
Cela répond à la mise en œuvre d'une démarche cohérente et efficace au regard des objectifs fixés, d'autre part, à la prise en compte du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent les actions portées par la structure.
De plus, l'intérêt porté aux projets, l'évolution des comportements, le positionnement au sein du groupe, font partie des indicateurs permettant aux animateurs de proposer des projets adaptés à l'évolution des jeunes.

Activités/Sorties/Soirées

• Evaluation informelle:

Nous faisons un point régulièrement avec les jeunes afin d'avoir leur ressenti sur la journée passée.

• Evaluation formelle:

Un bilan fait à l'oral avec les jeunes après les chantiers et après chaque période de vacances (une retranscription sera faite par écrit).

De son côté, l'équipe d'animation fait un bilan après chaque période de vacances avec les partenaires, les jeunes et les familles.
Elle contribue par ailleurs à entretenir un fonctionnement dynamique par un réajustement permanent des outils organisationnels et pédagogiques utilisés.